



# Changements dans la certification des instructeurs VoileCAN 2021





**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021...**

- 1) La période de certification des **instructeurs VoileCAN formés** sera de 2 ans à compter de la date du stage jusqu'au 31 décembre
- 2) La période de certification des **instructeurs VoileCAN certifiés** sera de 4 ans à compter de la date du stage jusqu'au 31 décembre.
- 3) **Le préalable de sécurité nautique pour les entraîneurs** sera accepté pour une période de 5 ans à partir de la date de la formation.
- 4) Tous les **instructeurs VoileCAN** devront suivre une **formation en sport sécuritaire** tous les 5 ans.

*Vous trouverez les détails dans les pages suivantes*



**1) La période de certification des instructeurs VoileCAN formés sera de 2 ans à compter de la date du stage jusqu'au 31 décembre**

Les instructeurs détenant une FORMATION VoileCAN valide jusqu'en 2021 ou 2022 ont jusqu'au 31 décembre de l'année en question pour se faire évaluer et obtenir leur CERTIFICATION.

Cette précision paraîtra dans votre profil de Voile Canada à compter de janvier 2021.



**2) La période de certification des instructeurs VoileCAN certifiés sera de 4 ans à compter de la date du stage jusqu'au 31 décembre.**

Les instructeurs détenant une CERTIFICATION VoileCAN valide jusqu'en 2020, 2021, 2022 ou 2023 auront droit à une année de certification supplémentaire afin d'être conformes à ce changement.

Cette précision paraîtra dans votre profil de Voile Canada à compter de janvier 2021.



**3) Le préalable de sécurité nautique pour les entraîneurs sera accepté pour une période de 5 ans à partir de la date de la formation.**

Le préalable de sécurité nautique des entraîneurs valable jusqu'en 2020, 2021, 2022 ou 2023 sera prolongé de façon à représenter 5 ans depuis la date du stage de formation.

Cette précision paraîtra dans votre profil de Voile Canada à compter de janvier 2021.



4) Tous les **instructeurs VoileCAN** devront suivre une **formation en sport sécuritaire** tous les 5 ans.

Cette formation est en voie de constituer la norme à l'échelle du sport au Canada.

Il est important de connaître les pratiques du sport sécuritaire et de créer un environnement dans lequel tous les participants peuvent s'épanouir.

**Les modules ci-dessous sont des modules de sport sécuritaire approuvés :**

[Sport sécuritaire de l'Association canadienne des entraîneurs](#)

(Gratuit! Présentez votre certificat de participation à [instructor@sailing.ca](mailto:instructor@sailing.ca).)

**Formation des animateurs en respect dans les activités sportives**

[Accès par le biais de votre profil de Voile Canada](#)

(coût de 25 \$)

Cette formation deviendra obligatoire pour l'inscription des instructeurs en 2021.

Des modules supplémentaires pourraient être élaborés et approuvés au cours des prochains mois. Veuillez communiquer avec nous par courriel à [instructor@sailing.ca](mailto:instructor@sailing.ca) pour faire accepter un autre module.



**SAIL·VOILE CANADA**

## Exigences de certification des instructeurs de VoileCAN

[Vous trouverez un aperçu de la démarche pour devenir un instructeur VoileCAN et un sommaire des conditions préalables ici.](#)

### **Avez-vous des questions concernant votre situation d'instructeur?**

Si vous avez des questions concernant votre certification en lien avec les renseignements fournis dans les pages précédentes, faites parvenir un courriel à [instructor@sailing.ca](mailto:instructor@sailing.ca) en précisant :

Votre numéro Voile Canada

Le prénom et le nom indiqués dans votre profil

Un énoncé clair de votre question ou demande



**SAIL·VOILE  
CANADA**